



## AVIS PUBLIC DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE POUR LE JOUR DU SCRUTIN : 2 NOVEMBRE 2025

**Par avis public**, Christina Peck, présidente d'élection pour la municipalité de Bristol, annonce ce qui suit aux électeurs de la municipalité :

En raison de la **grève postale** en cours, la municipalité de Bristol n'est actuellement **pas en mesure d'envoyer les cartes d'information confirmant l'inscription sur la liste électorale** pour les élections municipales de Bristol et les élections du préfet du MRC Pontiac.

Si vous n'êtes pas certain d'être inscrit sur la liste électorale, veuillez communiquer avec le **bureau municipal** au **819-647-5555** ou consulter la liste électorale sur le site Web de la DGEQ à l'adresse suivante : <https://www.electionsquebec.qc.ca/voter/verifier-son-inscription-a-la-liste-electorale/>.

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 3 octobre 2025.  
Elle est actuellement en cours de vérification.
2. Pour voter, vous devez être inscrit sur la liste électorale.
3. Vous avez le droit d'être inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :  
Vous êtes âgé de 18 ans ou plus ;  
Vous êtes citoyen canadien ;  
Vous n'avez pas perdu votre droit de vote en raison d'une tutelle ;  
Vous n'avez pas été condamné pour une pratique électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.

**DE PLUS, vous devez remplir l'une des deux conditions suivantes au 2 novembre 2025 :**

1. Être domicilié sur le territoire de la municipalité de Bristol et depuis au moins six mois au Québec.
2. Être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement commercial situé sur le territoire de la municipalité de Bristol depuis au moins 45 jours.
3. Si vous êtes un électeur domicilié dans la municipalité de Bristol, vous pourrez consulter la liste électorale et présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'adresse suivante, aux dates et heures indiquées.

**Lieu :** 32, chemin Aylmer

**Dates et heures :** 14 octobre 2025 de 10 h à 17 h 30  
15 octobre 2025 de 17 h à 20

### **Documents requis :**

Pour demander votre inscription sur la liste électorale, vous devez fournir un ou deux documents justificatifs qui, ensemble, indiquent votre nom, votre date de naissance et votre adresse. Si vous demandez l'inscription d'une **autre personne**, vous devez également fournir **son ancienne adresse de domicile** et les deux mêmes types de documents indiqués ci-dessus.

Si **votre résidence est située à l'extérieur de la municipalité**, mais que vous possédez **une propriété ou exploitez un établissement commercial** à Bristol, vous devez maintenant vous présenter à la révision aux dates et heures indiquées ci-dessus, car la date limite du 28 septembre pour envoyer les formulaires SMR-9.1 et SMR-9.2 directement au bureau est dépassée. Si vous êtes **copropriétaire** ou **cooccupant**, vous devez apporter une **procuration dûment remplie (SMR-9.1)** à la révision, mais seule la personne qui s'inscrit sur les listes électorales doit être présente à la révision.

Pour plus d'informations, veuillez contacter la présidente d'élection, **Christina Peck**, au bureau municipal au 819-647-5555.

Donné le 7 octobre 2025  
Bristol, Québec